



Politique du conseil

Section de la politique : Conseil d'administration
Sous-section de la politique : Développement du sport
Titre de la politique : Environnement sportif sécuritaire

Énoncé de politique

Natation Canada offre un environnement sportif amusant, accueillant et sécuritaire. La natation enrichit la vie de toutes les personnes impliquées, l'environnement d'entraînement et de compétition doit en être un où les athlètes, entraîneurs, officiels, et bénévoles savent qu'ils sont en sécurité et sont traités avec respect et dignité.

Objectif

Natation Canada croit que chaque personne a le droit de prendre plaisir par le sport, peu importe leur niveau ou leur situation. Notamment les athlètes, entraîneurs, officiels, et bénévoles ont le droit de participer, dans un environnement sécuritaire et accueillant exempt d'abus, de harcèlement et de discrimination.

Natation Canada croit que le bien-être de tous ceux impliqués dans le sport est une préoccupation principale et la protection des enfants dans le sport est la responsabilité de chaque personne, membre et groupe d'intérêt spécial de la communauté de natation.

Application

En travaillant en collaboration avec les Associations internationales, nationales et provinciales, et les organisations partenaires, Natation Canada recherche et définit les standards et les procédures selon les meilleures méthodes afin de s'assurer que les athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles se trouvent dans un environnement sécuritaire, accueillant, ouvert, visible et transparent.

Le cadre d'un Environnement sportif sécuritaire met l'accent sur le rôle, la responsabilité et les méthodes de chaque personne impliquée en natation afin d'assurer la sécurité et le développement des nageurs.

Tous les programmes éducatifs et certifications de Natation Canada s'adressant aux officiels, entraîneurs, parents et au développement des clubs, seront cohérents avec la stratégie d'un Environnement sportif sécuritaire. Natation Canada s'assurera que des « moments éducatifs » en lien avec le Sport sécuritaire sont compris dans chaque processus de consultation et d'interaction de Natation Canada.

Natation Canada reconnaît le rôle essentiel que jouent les clubs, les Associations régionales et provinciales dans la prestation de programmes pour un Environnement sportif sécuritaire.

Responsabilités

Organisme

Conseil d'administration – comité du développement du sport

Action

1. Veiller à ce que toutes les politiques du Conseil relatives à la sécurité dans le sport soient cohérentes avec la stratégie appropriée de développement de l'athlète.
2. Évaluer le progrès des objectifs et des programmes du Sport sécuritaire.

Directeur général

1. Déléguer les ressources de développement de standards, de politiques opérationnelles et de pratiques d'un Sport sécuritaire aux structures opérationnelles appropriées.



2. Communiquer une position forte sur le rôle et la mise en œuvre efficace des standards et des méthodes pour un Sport sécuritaire.
3. Développer un système d'évaluation qui contrôle de façon régulière l'efficacité des initiatives pour un Sport sécuritaire.
4. Développer et faire évoluer les stratégies de communications et de consultations pour amener des changements dans les clubs, Associations provinciales et Natation Canada concernant le Sport sécuritaire.

Limites

À déterminer

Ressources

- Le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ([lien](#))
- Code de conduite de SNC 2022 – conforme au CCUMS ([lien](#))

Approbation

Approbation : 29 septembre 2016

Révision et approbation : 23 mars 2021

Révision et approbation : 6 décembre 2022



Procédure de photographie et de vidéographie lors des évènements

Natation Canada croit que l'utilisation adéquate de la photographie et de la vidéographie est un excellent outil servant à célébrer et à promouvoir la participation et les réalisations des personnes impliquées dans le sport. Nous comprenons aussi que la grande majorité des images sont appropriées et sont prises de bonne foi. C'est un fait que certaines images peuvent être mal utilisées ou mal interprétées et mettent un participant, surtout un enfant, en situation de risques.

DÉFINITIONS

Ces termes sont définis comme suit dans ce document :

« photographie et de vidéographie » : Terme général référant à toutes les formes de capture d'image incluant, mais ne se limitant pas aux photographies, à l'enregistrement vidéo, aux publications sur les médias sociaux et à la retransmission vidéo.

Procédures

Dans le but de minimiser les risques, toutes les photographies et les vidéos pris lors de compétitions sanctionnées de Natation Canada/Association provinciale, qu'ils soient pris par un photographe ou vidéographe professionnel, un spectateur, un membre du personnel de soutien ou tout autre participant, devra observer les standards de décence généralement acceptés, notamment :

- Les photographies et la vidéographie sont interdites derrière les blocs de départ au départ d'une course ou où indiqué ;
- Les photographies et la vidéographie sont interdites dans les vestiaires et la salle de bain ou tout autre endroit prévu pour se changer ou zone de préparation ;
- Les photos en action devraient être une célébration de l'activité sportive et non une image sexualisée dans un contexte sportif ;
- Les photos en action ne devraient pas être prises ou conservées lorsqu'une photo révèle un maillot de bain déchiré ou mal placé ;
- Éviter les images, les angles de caméra et les poses qui pourraient être susceptibles d'être mal interprétés.

Le non-respect de ces procédures est sujet au [code de conduite et d'éthique professionnelle](#) selon la section 4.b de cette politique, chaque personne doit « Agir dans le respect des règles et avec l'esprit sportif ; Avoir conscience et se conformer aux règlements, politiques, procédures et règlements de Natation Canada tels qu'adoptés et modifiés. » De plus, le non-respect de ces procédures pourrait entraîner le retrait de la personne à l'évènement.

Tous les participants et les spectateurs de l'évènement devraient être au courant de ces standards de photographie et de vidéographie grâce à des déclarations à l'évènement. Voir ci-dessous pour un exemple d'annonce. Vous pourrez l'ajouter à vos déclarations d'avant-session.

« Rappel à tous les participants : Sous AUCUNE circonstance les caméras ou autres appareils d'enregistrement ne sont permis dans la zone immédiatement derrière les blocs de départ lors des entraînements ou de la compétition, dans les vestiaires ou dans toute autre zone prévue pour se changer. »

Approuvée

Révisée : 20 mars 2019

Approuvé : 20 mars 2019